



L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne 160 kilos de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, 830 000 tonnes de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)



23 000 km parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

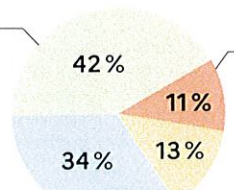
Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En 2022, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



42% des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin en déchetterie (+7 points par rapport à 2021).



34% ont recours au compostage/paillage/broyage in situ (donnée stable).



11% déclarent déposer leurs déchets verts dans leur poubelle.

13% des citoyens ont recours au service de collecte en porte à porte.



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause 40.000 décès prématurés en France par an (60 000 pour le tabac) soit huit mois d'espérance de vie en moins par habitant.



De nombreuses pathologies sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

